COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°23

Réunion du :	**Mardi 22 Juin 2021**
Présidence :	**M. Henri BELLEZZA**
Présents :	**Mme Sandra ROMEO, MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Georges HERRADA et Serge SCARINGI**
Excusé :	**Néant**
Assistent :	**MM. Hugo BOCAGE et Olivier GONCALVES, Service Compétitions**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

*****

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, la Commission Régionale des Activités Sportives s'est réunie par voie dématérialisée.

*****

CANDIDATURES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

U14 R

La Commission,

Pris connaissance des dossiers de candidatures réceptionnés au 21 juin 2021, date limite du dépôt des candidatures,

Publie la liste des clubs candidats au Championnat Régional U14 pour la saison 2021-2022 :

DISTRICT DES ALPES	
560381	ACADEMIE SPORTIVE DES ALPES
563745	GAP FOOT 05
DISTRICT DE LA CÔTE D'AZUR	
500117	A.S. CANNES
517305	A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
563755	AS CAGNES LE CROS FOOTBALL
500091	A.S MONACO F.C.
503079	CAVIGAL NICE S.
503433	ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD
503086	ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
528997	F.C. DE MOUGINS CÔTE D'AZUR
528236	J.S. JUAN LES PINS
500208	O.G.C. NICE COTE D'AZUR
500420	R.C. GRASSE
514073	SP.C. MOUANS SARTOUX
521872	U.S. CAP D'AIL
509870	U.S. MANDELIEU LA NAPOULE
582176	VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F.C.
DISTRICT GRAND VAUCLUSE	
517701	A.C. LE PONTET VEDENE
552220	AV.C. AVIGNONNAIS
503524	O. DE BARBENTANE
517389	O. MONTELAIS
503179	ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
DISTRICT DE PROVENCE	
517380	A.S. BOUC BEL AIR
518961	A.S. GEMENOSIENNE
548209	A.S. LA BOMBARDIERE
503374	ASPTT MARSEILLE
542615	ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX EN PROVENCE

500116	ATHLETIC CLUB ARLESIEN
590233	ATHLETIC SPORT BUSSERINE
503053	AUBAGNE F.C.
521264	AV.S. DES AYGALADES CASTELLAS
510194	BUREL F.C.
503264	C.A. PLAN DE CUQUES M.J.C.
503033	ET.S. DE LA CIOTAT
546235	F.C. CÔTE BLEUE
563526	F.C. LOISIRS MALPASSE
503044	F.C. MARTIGUES
563781	F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS
553079	FOOTBALL CLUB SEPTEMES
582298	GARDANNE BIVER F.C.
501523	ISTRES F.C.
541774	J.S. DES PENNES MIRABEAU
503177	J.S. ST JULIEN
560157	JEUNESSE DE GRIFFEUILLE
508558	LUYNES S.
581799	MARIGNANE GIGNAC F.C.
500083	O. DE MARSEILLE - O.M.
530383	O. ROVENAIN
503326	S.O. CAILLOLAIS
551298	SALON BEL AIR FOOT
545478	SP.C. D'AIR BEL
500381	SP.C. MONTREDON BONNEVEINE
500428	ST. MARSEILLAIS UNI.C.
521890	U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE
500092	U.S. PERS.ELEC. GAZ MARSEILLE
500528	U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE
523121	U.S. VENELLOISE
DISTRICT DU VAR	
554245	ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL
503183	GARDIA C.
500102	HYERES F.C.
524340	RACING F.C. TOULON
553782	S.C. DRAGUIGNAN
581717	SPORTING CLUB TOULON
503322	U.A. VALETTOISE
554251	U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU

La recevabilité de chaque candidature sera jugée par la Commission d'organisation lors de l'étude des dossiers.

*****

U18F R

La Commission,

Pris connaissance des dossiers de candidatures réceptionnés au 21 juin 2021, date limite du dépôt des candidatures,

Publie la liste des clubs candidats au Championnat Régional U18F R pour la saison 2021-2022 :

DISTRICT DES ALPES	
Aucune candidature	
DISTRICT DE LA CÔTE D'AZUR	
500117	A.S. CANNES
790343	A.S. DE MONACO FOOTBALL FEMININ
563755	AS CAGNES LE CROS FOOTBALL
503079	CAVIGAL NICE S.
528236	J.S. JUAN LES PINS
500208	O.G.C. NICE CÔTE D'AZUR
500420	R.C. GRASSE
514073	SP.C. MOUANS SARTOUX
DISTRICT GRAND VAUCLUSE	
552220	AV.C. AVIGNONNAIS
503104	C.O. CABANNAIS
738985	F.C. FEMININ MONTEUX
553280	L'ETOILE D'AUBUNE
503262	SP.C. COURTHEZONNAIS
503172	U.S. TOURAINE
DISTRICT DE PROVENCE	
517380	A.S. BOUC BEL AIR
503374	ASPTT MARSEILLE
542615	ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX EN PROVENCE
503033	AUBAGNE F.C.
747057	F. ASSOCIATION MARSEILLE FEMININ
563526	F.C. LOISIRS MALPASSE
563781	F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS
560175	GROUPEMENT FEMININ MIRAGRANS
560157	JEUNESSE DE GRIFFEUILLE
581799	MARIGNANE GIGNAC F.C.
520224	U.S. PELICAN
500092	U.S. PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE
DISTRICT DU VAR	
554245	ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL
553782	S.C. DRAGUIGNAN
581717	SPORTING CLUB TOULON

La recevabilité de chaque candidature sera jugée par la Commission d'organisation lors de l'étude des dossiers.

*****

U18 R FUTSAL

La Commission,

Pris connaissance des dossiers de candidatures réceptionnés au 21 juin 2021, date limite du dépôt des candidatures,

Publie la liste des clubs candidats au Championnat Régional U18 R FUTSAL pour la saison 2021-2022 :

DISTRICT DES ALPES	
552990	FUTSAL DIGNOIS
582524	MOUVEMENT VERS UNE RURALITE SPORTIVE
DISTRICT GRAND VAUCLUSE	
Aucune candidature	
DISTRICT DE LA CÔTE D'AZUR	
553638	NICE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE PROVENCE	
590233	ATHLETIC CLUB BUSSERINE
590669	CERCLE DE SAINT BARNABE
590568	FUTSAL CLUB PORT DE BOUC
553103	SAINT HENRI F.C.
DISTRICT DU VAR	
535902	AV.S. TOULON
560697	HIBOU ACADEMIE
553782	S.C. DRAGUIGNAN
581717	SPORTING CLUB TOULON
850479	ST MAX FUTSAL
581767	TOULON ELITE FUTSAL

La recevabilité de chaque candidature sera jugée par la Commission d'organisation lors de l'étude des dossiers.

*****

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX